

## Tarifs

### Bois de feu (**indisponible**) :

- feuillu (bûches de 1 m), le stère CHF 100.00
- hêtre long, le m<sup>3</sup> CHF 65.00
- frêne long, le m<sup>3</sup> CHF 62.00
- livraison (bûches uniquement, à portée de grue, le stère) CHF 50.00

Sapin de Noël (la pièce), pas de livraison CHF 15.00

### Employés communaux (tarif horaire) :

- travaux chez des privés CHF 60.00
- nettoyage de locaux CHF 60.00

### Photocopies, par face :

- noir/blanc CHF 1.00
- couleur CHF 2.00

### Casier congélateur communal (par an) :

- 100 l CHF 40.00
- 125 l CHF 50.00
- 150 l CHF 60.00
- 200 l CHF 80.00
- 300 l CHF 120.00
- 500 l CHF 180.00

### Vins de la Commune (la bouteille) :

- blanc, bouteille de 50cl CHF 8.00
- blanc, bouteille de 70cl CHF 11.00
- rouge, bouteille de 70cl CHF 15.00

Intérêts moratoires 6.00 %

### Taxe déchets (par an) :

- Ménage composé d'une seule personne CHF 90.00 HT
- Ménage composé de deux personnes ou plus : CHF 160.00 HT
- Entreprise : CHF 90.00 HT  
(raison individuelle : une seule taxe par personne physique)
- Agriculteur : CHF 200.00 HT

### Recyclage pneus :

- voiture et moto avec jantes CHF 20.00 TTC
- voiture et moto sans jantes CHF 5.00 TTC
- vélo, vélomoteur gratuit



### Eau :

• Taxe de consommation (par m <sup>3</sup> ) :	CHF	2.00 HT
• Taxe de consommation, hors commune (par m <sup>3</sup> ) :	CHF	2.50 HT
• Taxe de location du compteur (par an) :	CHF	25.00 HT
• Taxe d'épuration (par m <sup>3</sup> ) :	CHF	2.85 HT
• Surface imperméable raccordée (par m <sup>2</sup> par an) :	CHF	1.75 HT
• Surface imperméable raccordée (par m <sup>2</sup> par an), pour les entreprises dont la surface bâtie au sol dépasse les 200m <sup>2</sup> :	CHF	0.50 HT
• Eau potable : taxe unique de raccordement (‰ de la valeur ECA) :		10.00 ‰
• Eau potable : complément de taxe unique de raccordement (‰ de la valeur ECA) :		7.00 ‰
• Taxe unique de raccordement des eaux usées (par unité de raccordement) :	CHF	250.00 HT
• Taxe unique de raccordement des eaux claires (par m <sup>2</sup> de surface bâtie au sol raccordée) :	CHF	20.00 HT

## Indemnités

Commissions municipales (aménagement du territoire, jumelage, etc.)	CHF	30.00 / h
Travaux auxiliaires, manœuvres (dès 20 ans)	CHF	23.00 / h
Travaux auxiliaires, par étudiant (jusqu'à 20 ans)	CHF	20.00 / h
Indemnité de stage (selon qualité, maximum)	CHF	200.00 / semaine
Contrôleur des chantiers (hors entreprises)	CHF	30.00 / h
Véhicules privés - indemnités kilométriques	CHF	0.80 / km